

de commutation, et elle est prête à en verser le montant afin de prendre immédiatement possession du chemin, et gérer ce chemin comme les autres rues de la ville. Le ministre des Finances a refusé d'accéder à cette demande. En premier lieu, le ministre des Finances a demandé à la ville de Westmount de fixer une valeur pour les obligations. C'est ce que la ville a fait, et depuis lors, autant que je sache, nous n'avons plus entendu parler de rien. La ville a offert de verser plus que la valeur réelle des obligations, mais cette offre a été refusée par le département. Je ne crois pas que cela soit juste. Je crois plutôt que l'offre de la ville de Westmount était parfaitement équitable, et devrait être acceptée par le département. J'ajouterai que plusieurs autres municipalités se trouvent dans le même cas, entre autres la ville de Verdun qui est dans ma circonscription. En fait, dans tous les faubourgs de Montréal des arrangements de ce genre ont été conclus, afin de se débarrasser de cet ennui intolérable des barrières. Et je crois que ce serait le devoir du gouvernement d'examiner les comptes de cette Commission des barrières ou de nommer un commissaire, afin d'en arriver d'une façon ou d'une autre à connaître la valeur réelle de ces obligations, de telle sorte qu'on puisse faire droit aux demandes de ces municipalités.

Je le répète, je crois que le gouvernement du Dominion, qui a la haute main sur la corporation des syndics—car c'est le gouvernement qui en nomme le plus grand nombre—devrait ouvrir une enquête au sujet de l'administration de ces chemins à barrières, et faire servir l'influence qu'il possède comme détenteur des obligations pour forcer le gouvernement provincial à voter une loi qui abolira les péages, ce qui mettrait l'île de Montréal sur le même pied que les environs de toutes les autres villes importantes du continent d'Amérique.

CHEMIN DE FER QUEBEC CENTRAL.

M. J.-B. MORIN (Dorchester) : Il y a quel- que temps, j'ai présenté une demande pour savoir combien le gouvernement recevait par année du chemin de fer Québec Central pour le passage de ses trains sur l'Intercolonial, de Harlaka à Lévis, et pour d'autres services. On m'a demandé de présenter une motion pour cela, et c'est pourquoi je demande :

Copie de tous états, documents et papiers indiquant combien le gouvernement a reçu annuellement de la Compagnie du chemin de fer Québec Central, depuis 1896 jusqu'au 31 décembre 1903,—

- (a.) Pour la circulation de ses trains sur l'Intercolonial, de Harlaka à Lévis ;
- (b.) Pour le hangarage de son fret ;
- (c.) Pour l'approvisionnement d'eau ; et
- (d.) Pour tout autre service.

La motion est adoptée.

DEMISSION DE HENRY GOODRICK.

M. F. D. MONK (Jacques-Cartier) demande :

Copie de toute correspondance entre les autorités des postes et Henry Goodrick, de Mount-Royal-Vale, au sujet de sa démission comme employé des postes.

Je fais ici une demande pour le dépôt de toute la correspondance au sujet de la démission d'un employé des postes de la ville de Montréal, laquelle démission me paraît avoir été imposée à cet employé dans des circonstances tout particulièrement pénibles. La correspondance comprend de quatre ou cinq pages, et on peut très aisément nous la communiquer. Je demanderais que cela soit fait au plus tôt, afin que, quand nous en serons à discuter les crédits des Postes, je puisse être en mesure d'exposer ici ce grief.

La motion est adoptée.

CHEMIN DE FER DU GRAND TRONC PACIFIQUE.

M. SAMUEL BARKER (Hamilton) demande :

Copie de tous papiers et documents de toute nature qui n'ont pas été produits par le gouvernement, concernant,—

Le Chemin de fer National Transcontinental projeté ;

Toutes propositions pour construire ledit chemin en tout ou en partie ;

Toute demande de subsides pour aider à la construction dudit chemin en tout ou en partie ;

La soumission au parlement de toutes semblables propositions ; et

Copie de toute correspondance relative aux matières ci-dessus.

Cette motion est presque semblable à d'autres qui ont déjà été présentées par des membres de cette Chambre, mais j'y ai introduit quelques mots additionnels. Je l'ai fait dans un but spécial, et je viens donner à ce sujet toutes les explications nécessaires. Je demande au gouvernement de nous communiquer tous les papiers et documents de toute nature, se rapportant au chemin de fer Transcontinental, qui n'auraient pas déjà été publiés. Ce n'était pas là le texte des motions précédentes, et comme le gouvernement pourrait encore avoir en sa possession des documents qui n'auraient pas été publiés, je viens lui demander de nous les communiquer.

On a déjà donné une excuse pour la non-production d'un certain document dont je vais parler dans un instant, mais en attendant je présente cette nouvelle motion, afin que, dans le cas où elle serait agréée, il ne puisse subsister aucune doute que la Chambre a bien été mise en possession de tous les documents, de quelque nature qu'ils soient, se rattachant à ce chemin de fer. Je crois que cette Chambre a dû être très